

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025



Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, les collectivités ont l'obligation d'effectuer le Débat d'Orientations Budgétaires sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires qui présente la structure et une analyse des dépenses et des effectifs ainsi que les perspectives concernant les investissements, les dépenses de fonctionnement et l'évolution de la masse salariale.

Le contexte général

La loi de finances pour 2025 n'est pas encore établie mais 2022, l'actualité économique a été marquée par le niveau élevé de l'inflation. Après avoir atteint en France +5,9% en 2022, +4,9% en 2023, en 2024 il semblerait que l'inflation ralentisse.

Actuellement le projet de loi de finance débattu, s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle de redressement des comptes publics, afin de ramener le déficit public à 5 % du PIB dès 2025, avec un objectif de retour sous les 3 % à l'horizon 2029.

Le PLF 2025 repose sur un effort budgétaire d'ampleur, à hauteur de 60 Md€ d'économies. Les mesures de consolidation porteront prioritairement sur la dépense, qui représente près de 57 % du PIB en France contre moins de 50 % en moyenne dans l'ensemble des pays européens en 2024. Sur les 60 Md€ d'économies à réaliser, les deux tiers (soit environ 40 Md€) seront portés par des mesures de réduction de la dépense publique.

Cet effort en dépense sera partagé entre l'État, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale.

Le projet de loi de finances pour 2025 présente une dépense totale sous norme de 490 Md€ sur le périmètre des dépenses de l'État (PDE), correspondant à une baisse en valeur de 2,5 Md€ à périmètre constant, pour la seconde année consécutive. Cette baisse témoigne de la volonté du Gouvernement de garantir le redressement des finances publiques. Cette évolution, dans un contexte marqué par une prévision d'inflation de +1,8 % en 2025 et par une forte dynamique de la dépense sur certains périmètres (évolution des charges de l'énergie, indexation des prestations sociales, rigidité de certaines programmations), reflète un effort transversal significatif – de l'ordre de 15 Md€ - de maîtrise de la dépense sur l'ensemble des budgets ministériels. Les collectivités territoriales seront également amenées à participer à l'effort de redressement budgétaire afin de parvenir à l'objectif d'un déficit de -5,0 % en 2025. Cet effort sera proportionné au poids des collectivités territoriales dans la dépense publique et tiendra compte de leur situation financière. Ainsi le gouvernement a annoncé, le 8 octobre 2024, devant le Comité des finances locales (CFL), un prélèvement de 5 milliards d'euros (Mds€) sur leurs recettes des collectivités.

Plus localement, le syndicat mixte a mis en révision le SCOT Sud Gard, afin d'intégrer la loi Climat et Résilience d'août 2021 et le futur SRADDET qui va définir la réduction de la consommation d'espace pour le périmètre du SCOT sur la période de 2021 à 2031. Pour rappel cette loi prévoit que les SRADDET doivent territorialiser le Zéro Artificialisation Nette à l'échelle de chaque région avant le 22 novembre 2024. Cette trajectoire de réduction de l'artificialisation suivra 3 temps 2021/2031 (-50% en moyenne de la consommation constaté des 10 années précédentes) à l'échelle de la région, puis une nouvelle période 2031/2041 traduira un nouvel objectif, pour enfin terminer par la période 2041/2050 et atteindre le ZAN à l'issue de cette ultime pas de temps. En l'état actuel des travaux de la modification du SRADDET pour intégrer la loi Climat et Résilience, il serait demandé pour la période 2021 – 2031 une réduction de la consommation d'espace de 53% environ de ce qui a été consommé sur la période 2011-2021.

Après une année 2024 où le syndicat mixte a investi dans la révision (réalisation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, séminaires de préparation au PAS et début d'acquisition de la base OCSOL 202, engagement des modifications simplifiées 3 et 4...) C'est dans ce contexte que les élus du syndicat mixte du SCOT Sud Gard doivent poursuivre la révision du SCOT.

I- La collectivité : Le Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard

A. Périmètre du syndicat mixte du SCOT Sud Gard

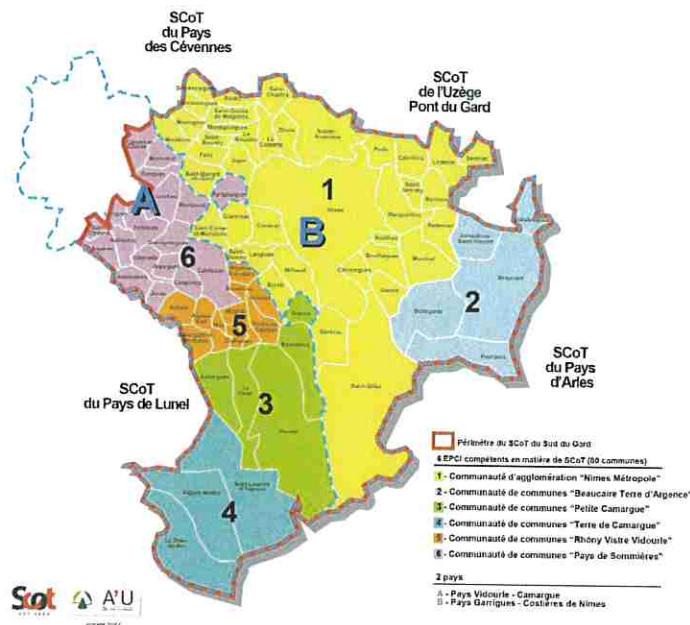
Le SCOT Sud du Gard recouvre 80 communes regroupées toutes au sein de 6 intercommunalités (arrêté de périmètre du 16 septembre 2016 n°206-09-16-B1-001) et de 2 pays :

- La communauté d'agglomération Nîmes métropole,
- La communauté des communes Beaucaire Terre d'Argence,
- La communauté des communes Petite Camargue,
- La communauté des communes Terre de Camargue,
- La communauté des communes Rhône Vistre Vidourle,
- La communauté des communes Pays de Sommières,

Date d'arrêté du périmètre : 4 septembre 2002

Date de création du Syndicat Mixte : 25 octobre 2002

Le SCOT recouvre également 2 PETR : Celui de Garrigues Costières, et celui de Vidourle Camargue.



Population totale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2023 (référence statistique 1^{er} janv. 2020) : 394 351 habitants

B. Composition et fonctionnement de l'assemblée délibérante du syndicat mixte

Le Syndicat mixte est présidé depuis le 8 septembre 2020 par Monsieur Frédéric TOUZELLIER (1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole et Maire de Générac).

Le syndicat mixte est administré par un conseil composé de délégués élus par les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale membres, selon la répartition suivante :

La Communauté d'agglomération « Nîmes Métropole »	42 délégués
La Communauté de communes « Beaucaire - Terre d'Argence »	9 délégués
La Communauté de communes « Pays de Sommières »	10 délégués
La Communauté de communes « Petite Camargue »	9 délégués
La Communauté de communes « Rhône – Vistre – Vidourle »	9 délégués
La Communauté de communes « Terre de Camargue »	9 délégués

Total

88 délégués

Le comité syndical délibère sur des révisions et arrêts de documents d'urbanisme, sur les adhésions à des organismes divers, sur le budget de la collectivité et la commande publique, et tout autre sujet dont il veut se saisir. Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Le comité syndical élit parmi ses membres un bureau composé d'un Président, de vice-présidents dans la limite de 20 % de l'effectif de l'organe délibérant, conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Composition du nouveau bureau du syndicat mixte : 18 élus, dont le Président, 8 membres et 9 Vice-Présidents,

Les vice-présidences :

- 1^{er} Vice-président :** Monsieur Julien PLANTIER délégué à l'urbanisme et à l'habitat,
- 2^{ème} Vice-président :** Monsieur Gaël DUPRET délégué aux finances,
- 3^{ème} Vice-président :** Monsieur Bernard CLEMENT délégué aux transports et à la mobilité,
- 4^{ème} Vice-président :** Monsieur Gilles GADILLE, délégué aux relations avec le personnel,
- 5^{ème} Vice-président :** Monsieur Juan MARTINEZ, délégué aux relations avec les communes et les intercommunalités,
- 6^{ème} Vice-président :** Madame Cécile MARQUIER déléguée à l'agriculture et paysages,
- 7^{ème} Vice-président :** Monsieur André BRUNDU délégué au développement économique et à l'urbanisme commercial,
- 8^{ème} Vice-président :** Monsieur Jean-François LAURENT délégué aux risques naturels,
- 9^{ème} Vice-président :** Madame Patricia VAN DER LINDE déléguée à la transition énergétique et au changement climatique

Les membres du bureau :

- 1^{er} Membre :** Monsieur Jean-Luc CHAILAN,
- 2^{ème} Membre :** Monsieur Alain THEROND,
- 3^{ème} Membre :** Monsieur Robert HEBRARD,
- 4^{ème} Membre :** Monsieur Bernard JULLIEN,

- 5^{ème} Membre : Monsieur Jacky REY,
 6^{ème} Membre : Monsieur Olivier PENIN,
 7^{ème} Membre : Monsieur Denis MALAVAL,
 8^{ème} Membre : Monsieur Michel DEBOUVERIE,

Commission d'appel d'offre :

Président : Monsieur Frédéric Touzellier

Membres Titulaires	Suppléants
Monsieur Denis MALAVAL	Monsieur Alain THEROND
Monsieur Michel DEBOUVERIE	Monsieur Olivier PENIN
Monsieur Julien PLANTIER	Monsieur Jacky REY
Monsieur Gaël DUPRET	Monsieur André BRUNDU
Monsieur Juan MARTINEZ	Monsieur Bernard CLEMENT

Les délégués aux structures dont le syndicat mixte est membre :

Structures	Représentant 1	Représentant 2
Agence d'urbanisme	Monsieur Gilles GADILLE <i>(membre du conseil d'administration)</i>	Monsieur Olivier PENIN <i>(membre de l'assemblée générale)</i>
CLE de la Camargue Gardoise	Madame Patricia VAN DER LINDE	
CLE des Gardons	Monsieur Bernard CLEMENT	
CLE du Vistre	Monsieur Jean-François LAURENT	
Comité de rivière Vidourle	Monsieur Alain THEROND	
CNAS	Madame Cécile MARQUIER	
Fédération des SCOTs	Monsieur Frédéric TOUZELLIER <i>(titulaire)</i>	Monsieur Juan MARTINEZ <i>(suppléant)</i>
CEPRI	Monsieur Jean-François LAURENT <i>(titulaire)</i>	Monsieur Olivier PENIN <i>(suppléant)</i>
ATMO Occitanie	Monsieur Olivier PENIN	

C. Compétences du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard

Le Syndicat mixte a compétence en matière de Schéma de Cohérence Territoriale. À ce titre, il est chargé de la concertation, de l'élaboration, de l'approbation, du suivi, de l'évaluation et de la révision du schéma de cohérence territoriale.

Le syndicat mixte devra procéder à l'évaluation de l'application des objectifs du S.CO.T. Sud Gard tous les 6 ans pour décider de sa révision totale, partielle ou pour reconduire ses objectifs, conformément à la loi. Donc au plus tard le 10 décembre 2025 le comité syndical devra prendre une délibération sur cette évaluation.

II. La mise en œuvre du budget 2024 de la collectivité

A. Rappel du compte administratif 2023 :

Le compte administratif principal 2023 fait apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou déficit	Recettes ou excédents	Dépense ou déficit	Recette ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés (2022)		209 202,09 €		74 445,06 €		283 647,15 €
Opération de l'exercice (2023)	572 245,35 €	493 877,81 €	8 412,84 €	59 106,30 €	580 658,19 €	552 984,11 €
<i>Solde des opérations de l'exercice 2023</i>	- 78 367,54 €		+ 50 693,46 €		- 27 674,08 €	
TOTAUX	572 245,35 €	703 079,90 €	8 412,84 €	133 551,36 €	580 658,19 €	836 631,26 €
RAR						
Résultat de clôture	+ 130 834,55 €		+ 125 138,52 €		+ 255 973,07 €	

Le résultat des opérations de l'exercice 2023 fait ressortir un solde négatif de 78 367,54 € en section fonctionnement, et un solde positif de 50 693,46 € en section investissement.

En intégrant les excédents de l'année 2022, d'un montant de + 209 202,09 € en fonctionnement et + 74 445,06 € en investissement, le résultat net de clôture de l'année 2023 s'élève à + 255 973,07 € sans Restes A Réaliser.



B. Rappel du budget primitif 2024 :

La section fonctionnement s'équilibre à 569 485,55 € dont un report d'excédent de 130 834,55 € euros.

La section investissement s'équilibre 307 335,00 €, dont un report d'excédent de 125 138,52 €.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<i>Charges à caractère général</i>	138 689,07 €	<i>Participation E.P.C.I.</i>	420 000,00 €
<i>Charges de personnel et frais assimilés</i>	248 900,00 €	<i>Excédent reporté</i>	130 834,55 €
<i>Autres charges et gestion courante</i>	68 500,00 €	<i>Remb tickets restau</i>	2 816,00 €
<i>Dot. amortissements</i>	55 847,00 €	<i>Amortissement subvention DGD</i>	5 835,00 €
<i>Virement vers la section Investissement</i>	57 549,48 €	<i>Subvention Région RNS</i>	10 000,00 €
TOTAL	569 485,55 €		569 485,55 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<i>Immobilisations incorporelles</i>	294 500,00 €	<i>Subvention Etat (fond vert)</i>	68 800,00 €
<i>Immobilisations corporelles</i>	7 000,00 €	<i>Virement de la section fonctionnement</i>	57 549,48 €
<i>Subv d'investissement</i>	5 835,00 €	<i>Opérations d'ordre (recette d'amortissement)</i>	55 847,00 €
		<i>Excédent reporté</i>	125 138,52 €
TOTAL	307 335,00 €		307 335,00 €

C. Rappel du montant des cotisations 2024

Les recettes du syndicat mixte proviennent des cotisations des EPCI membres.

Conformément au débat d'orientation du comité syndical du 23 octobre 2023, les cotisations pour le BP 2024, ont été établies 420 000 euros.

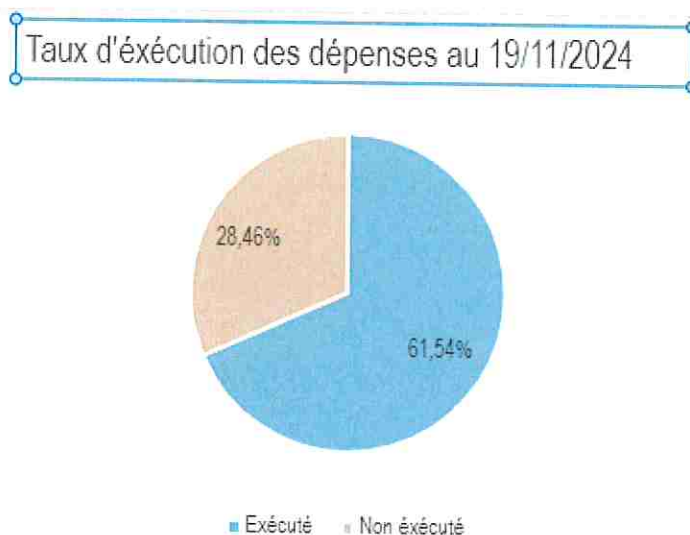
	2023		2024	
	Montant cotisation	Part EPCI	Montant cotisation	Part EPCI
BTA	33 267	9,7844%	40 752	9,7616%
NM	209 406	61,5899%	257 726	61,5347%
PC	29 726	8,7430%	36 544	8,7601%
PS	21 700	6,3824%	26 946	6,3990%
RVV	24 080	7,0825%	30 825	7,1231%
TC	21 821	6,4179%	27 207	6,4215%
Total scot	340 000,00	100%	420 000,00	100%

Cela revient à 1,07 € par habitant (population municipale).

D. La mise en œuvre du budget 2024

1) Section fonctionnement

Les dépenses



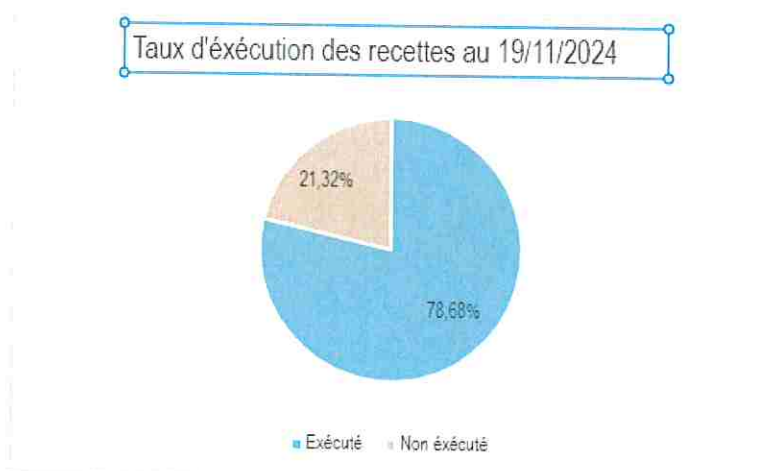
Les principales dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2024 :

- Les charges à caractère général pour un prévisionnel de 138 689,07 €
- Les charges de personnel pour un prévisionnel de 248 900 €
- Autres charges courantes 68 500 €
- Les amortissements du syndicat mixte (révision du SCOT 1, matériel informatique et mobilier de bureau) pour 57 549,48 €.

Les principales dépenses de fonctionnement estimations CA 2024 :

- Les charges à caractère général pour un prévisionnel de 97 000 €
- Les charges de personnel pour un prévisionnel de 243 000 €
- Autres charges courantes 66 000 €
- Les amortissements du syndicat mixte (révision du SCOT 1, matériel informatique et mobilier de bureau) + amortissements liés à la M57 : 66 000 €

Les recettes



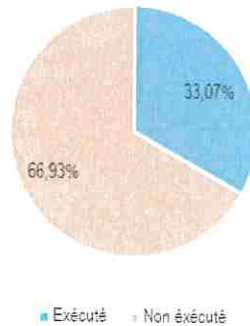
Les cotisations des EPCI ont été intégralement payées.

Au 19 novembre en recettes il manque le report des excédents

2) Section investissement

Les dépenses

Taux d'exécution des dépenses au 19/11/2024



Les principales dépenses en investissement inscrites au BP 2024 :

- Frais de réalisation de documents d'urbanisme : 294 500 €
- Frais d'insertion : 2 500 €
- Concessions et droits similaires : 10 000 €
- Matériel informatique : 5 000 €
- Mobilier : 2 000 €

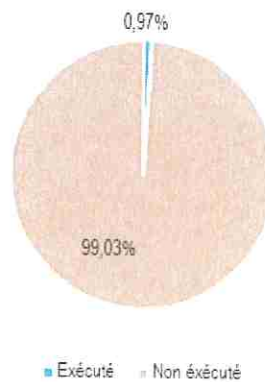
Les principales dépenses en investissement estimation CA 2024 :

- Frais de réalisation de documents d'urbanisme :
 - ✓ Révision du SCOT Agence d'Urbanisme : 142 333 €
 - ✓ Base Ocsol : paiement de 60 % du montant 39 708,00 € TTC soit 23 824,80 €
 - ✓ Modif Simplifiée 4 : paiement 80% du montant 7 389,00 € TTC soit 5 911,20 €
 - ✓ Modif Simplifiée 3 : paiement 30% du montant 17 694,00 € TTC soit 5 308,20 €
- Concessions et droits similaires :
 - ✓ Refonte site internet : 2 476,80 €
 - ✓ Sauvegarde et formation du site : 5 779,20 €
 - ✓ Hébergement du site : 974,14 €
- Matériel informatique : 3 137,11

Soit un total d'environ 190 000 €

Les recettes

Taux d'exécution des recettes au 19/11/2024



Au 19 novembre en recettes il manque le report des excédents

Principales recettes en investissement durant l'année 2024 :

- Excédent reporté de : 125 138,52 €
- Amortissement SCOT2 : 53 120 €
- Amortissement matériel informatique, mobilier ... : 2 727 €
- Amortissement supplémentaire dû au passage M57 : 8 000 €

Soit un total de recettes de 188 985 € environ

III. Etat de la dette et engagement pluri annuels

Pas de dette

Pas d'engagements pluriannuels

IV. Effectifs de la collectivité, rémunération et indemnités des élus

1) Les effectifs de la collectivité

Année de création	N° de délibération	Date du Conseil syndical	Poste créé	Catég.	filière	commentaires
2018	2018-06-06-06d	06/06/2018	Attaché principal	A	Administrative	Occupé actuellement par Pascal LABURTHE
2024	2016-12-15-05d	15/12/2015	Attaché	A	Administrative	Occupé depuis le 01/08/2024 par Perline GRATACOS
2020	2020-10-05-15d	05/10/2020	Technicien	B	Technique	Occupé depuis le 01/01/2021 par Grégory SIREROL
2011	2011-12-09-07d	09/12/2011	Adjoint admin. Territorial principal de 1ère classe	C	Administrative	Occupé actuellement par Virginie MOSCA

2) Rémunération des agents en 2024

Catégorie	Indices	Rémunération Indiciaire Brute mensuelle	Primes	Montant mensuel des primes au CIA (en brut)
A 2 agents	IB 611 IM 518 Et IB 843 IM 695	5971,33 €	IFSE IR NBI	1 383,87 €
B 1 agent	IB 506 IM 441	2 170,95 €	IFSE IR	761,70 €
C 1 agent	IB 478 IM 420	2 067,57 €	IFSE IR NBI	873,55 €

3) Temps de travail des agents 2024

Les agents travaillent à temps plein du lundi au vendredi soit 37h00 par semaine soit 1 607h par an.

Sur 4,5 jours depuis le 1^{er} aout 2024.

Mise en place d'une demi-journée par semaine de télétravail depuis le 01/08/2024.

4) Indemnités des élus en 2024

Elu	Montant indemnité brute
Président	27,00% de l'Indice brut de la FPT 1027 soit 1 109,84 €
Vice-Président	11,33 % de l'Indice brut de la FPT 1027 soit 465,72 €

V. Prospective et évolution pour l'année 2025 :

1) Le plan d'actions pour 2025

L'année 2025 sera consacrée aux travaux de révision du SCOT et à la poursuite de l'application du SCOT 2^{ème} génération.

Le syndicat mixte participera aux travaux du SRADDET qui seront déterminants pour la traduction du ZAN dans le SCOT et dans les PLU.

Les dépenses liées à la révision seront traduites dans la section investissement en grande partie.

L'agence d'urbanisme assurera la maîtrise d'œuvre de la révision du SCOT (excepté l'évaluation environnementale, l'accompagnement juridique, la base ocsol, l'étude sur la stratégie écologique).

2) Sur le plan financier

a) En section fonctionnement :

Dépenses : les dépenses de fonctionnement de 2025 augmenteront pour assurer la révision du SCOT.

Comme chaque année et cela jusqu'en 2029 une dépense de 50 000 euros environs sera inscrite pour amortir la révision du SCOT. L'amortissement de la révision s'étale sur 10 ans. La dernière facture liée à ces travaux a été payée en 2019.

Besoins financiers en fonctionnement 2025 (y compris amortissements) : 520 000 €

- Actuellement il faut 406 000 € pour le fonctionnement (hors amortissements) donc prévoir une hausse (cotisations, assurances, loyers ...) : 415 000 €
- Amortissement SCOT 2 : 53 200 €

- Amortissement matériel informatique et mobilier : 2 800 €
- Amortissement dépenses révision actuelle (depuis juillet avec la M57 l'amortissement se fait en année N) : 10 000 € pour 2024 donc davantage pour 2025, étude stratégique lancée en 2025, base ocsol, évaluation environnementale, assistance juridique, communication, les modifications simplifiées 3 et 4.

Prévoir entre 90 000 € et 100 000 € pour 2025 (chiffre à affiner) tous amortissements confondus (SCOT 2 et 3).

Soit un besoin de financement de 515 000 € du fonctionnement (y compris amortissement) en 2025.

Recettes : les cotisations des EPCI pour 2024 (ajustées en fonction de l'évolution de la population de 2021 et du potentiel fiscal de 2024) établies à 420 000 euros avant débat pour assurer le besoin de financement de la révision générale du SCOT.

	2024		2025 si pas augmentation	
	Montant cotisation	Part EPCI	Montant cotisation	Part EPCI
BTA	40 752	9,7616%	40 873	9,7317%
NM	257 726	61,5347%	257 252	61,2504%
PC	36 544	8,7601%	36 546	8,7015%
PS	26 946	6,3990%	26 912	6,4077%
RVV	30 825	7,1231%	30 655	7,2988%
TC	27 207	6,4215%	27 762	6,6099%
Total scot	420 000,00	100%	420 000,00	100%

Excédent prévisionnel 2024 : environ 100 000 €.

L'excédent financier prévisionnel + le montant des cotisations couvriront à peine les besoins en fonctionnement 2025. Il n'y aura **aucune marge de manœuvre en 2025** si jamais un amortissement devient plus important du fait d'une étude plus couteuse (les marchés n'étant pas lancés) et donc demandera un amortissement plus important en 2025 (dû à la M57).

b) En section investissement :

Dépenses : vont essentiellement concernées la révision du SCOT.

Besoins financiers en investissements 2025 : environ 326 000 €

- Révision du SCOT : paiement agence d'urbanisme : environ 143 000 €,
- Finir de payer les modifications simplifiées 3 et 4 : 13 900 €
- Finir de payer la base ocsol : 15 900 €
- Payer la moitié de l'évaluation environnementale estimation 60 000 € : 30 000 €

- Payer étude stratégie écologique : 90 000 €
- Accompagnement juridique : 10 000 € à 20 000 € dont 50% en 2025 : 10 000 €
- Communication (agence de communication + impression) révision du SCOT : Estimation 15 000 € (+15 000 en 2026)
- Peut-être un dossier cas par cas pour la modification simplifiée 3 (développement des énergies renouvelables) estimation 8 000 €.

Recettes : la partie recette sera alimentée par les dotations aux amortissements et des subventions.

- Le fond vert finance à 80% l'étude stratégie écologique sur le HT cela fera 60 000 € (attribué novembre 2024 et sera réajusté au réel sur factures)
- Dotation de l'Etat pour la révision (90 000 € sur 3 ans) soit 30 000 € pour 2025
- Amortissements : 100 000 €

Estimation des recettes 2025 : environ 190 000 €

Les recettes s'élèveront en 2025 à **190 000 €** environ si le versement complet du fond vert intervient dans l'année.

Pas d'excédents en investissement en 2024 voire un déficit qui demandera un versement de la section fonctionnement pour 2024 qui était budgétée.

Un manque de financement des investissements :

Un manque de financement de 136 000 € est à noter pour 2025. Il ne sera pas possible de transférer les excédents de la section fonctionnement.

Après débat en bureau le 25 novembre 2025, il a été décidé d'augmenter les cotisations en 2025, pour atteindre 540 000 € répartis comme suit :

	2024		2025	
	Montant cotisation	Part EPCI	Montant cotisation	Part EPCI
BTA	40 752	9,7616%	52 551	9,7317%
NM	257 726	61,5347%	330 752	61,2504%
PC	36 544	8,7601%	46 988	8,7015%
PS	26 946	6,3990%	34 602	6,4077%
RVV	30 825	7,1231%	39 413	7,2988%
TC	27 207	6,4215%	35 694	6,6099%
Total scot	420 000,00	100%	540 000	100,0000%

Estimation du coût de la révision jusqu'en 2027 :

	Maitre d'œuvre	Calendrier	Coût
Diagnostic Etat initial de l'environnement PAS DOO	Agence d'Urbanisme	2023 à 2027	427 000 € <i>(pas de récupération de TVA – une partie en fonctionnement au travers du paiement de la cotisation annuelle + Une partie investissement</i>
Evaluation environnementale	Bureau d'étude	2025/206	60 000 € TTC <i>Budget investissement – récupération TVA</i>
Acquisition base Ocsol 2021	Bureau d'étude	2024/2025	39 708 € TTC <i>Budget investissement – récupération TVA</i>
Stratégie écologique	Bureau d'étude	2025/2026	90 000 € TTC <i>Budget investissement – récupération TVA</i>
Publicités (annonces légales, réunions publiques, expositions)	Journal d'annonces légales	Tout au long de la procédure	30 000 € TTC <i>Budget investissement – récupération TVA</i>
Publicités pour enquête publique	Journal d'annonces légales	Tout au long de la procédure	7 000 € TTC <i>Budget investissement – récupération TVA</i>
Site internet pour enquête publique		2026	1 000 € TTC <i>Budget investissement – récupération TVA</i>

Impression du SCOT pour enquête publique + affiches + cartes		2025	5 000 € TTC <i>Budget investissement – récupération TVA</i>
Enquête publique	Commissaire enquêteur	2027	40 000 € <i>Budget investissement – pas de TVA</i>
Publicité approbation	Journal d'annonces légales	2026/2027	700 € <i>Budget investissement – récupération TVA</i>
Honoraires avocats		2025/2026/2027	20 000 € TTC <i>Budget fonctionnement – Pas de récupération TVA</i>
Communication mis en page du document, impression, clés USB		2027	45 000 € TTC <i>Budget investissement – récupération TVA</i>
Total à l'issue de l'approbation		De 2023 à 2027	765 408 €

VI. Prospective dépenses de personnel et des effectifs pour 2025

Pas d'évolution des effectifs